

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE

Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE

N° Anonymat : A000014504

Nombre de pages : 4

Epreuve : 1000 Matière : 0/0 Session :

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Aménager les territoires : de l'égalité à la cohésion des territoires.

L'aménagement des territoires est depuis la fin de la seconde guerre mondiale une préoccupation majeure de l'Etat français. Pendant très longtemps, la doctrine de l'égalité des territoires, reflet de l'égalité républicaine entre les citoyens, a présidé aux politiques d'aménagement des territoires. Or, au fil des différents mouvements de décentralisations, de transferts de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que des transformations en profondeur qui ont traversé la société française et l'économie mondiale, des questions se sont posées sur la pertinence de ce modèle d'aménagement. Ces dernières années, un glissement sémantique s'est ainsi opéré en faveur d'une cohésion des territoires, lequel n'est également observé dans un repliement des politiques publiques. Malgré tout, la notion d'égalité reste chère au discours politique français.

Dans quelle mesure le modèle d'aménagement des territoires français peut-il évoluer afin d'éponger les transformations de la société, tout en sauvegardant les valeurs républicaines ?

Premièrement, il faut souligner la permanence du modèle républicain d'égalité des territoires, fort d'un ancrage historique malgré les difficultés induites par les évolutions de la société française. Dans un second temps, nous verrons comment ce modèle est remis en cause par la nécessité d'évoluer vers une politique globale de cohésion des territoires, plus adaptée à la réalité malgré les résistances qu'elle rencontre.

La notion d'égalité des territoires est particulièrement forte dans le paysage politique français parce qu'elle a un ancrage historique et un poids

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE
N° Anonymat : A000014504 Nombre de pages : 4

culturel important. L'historien Benoît Poureaux rappelle que cette notion remonte à la reconstruction nationale d'après la seconde guerre mondiale (document 1, article dans Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 2003). Le ministre Eugène Claudius-Petit en donne alors la définition suivante : « recherche, dans le cadre géographique de la France, d'une meilleure répartition des hommes, en fonction des ressources naturelles et des activités économiques. ». Cette conception de l'aménagement du territoire est si marquante qu'elle se retrouve mot pour mot à la fois dans le discours de la ministre Cécile Duflot lors du lancement d'une concertation sur la politique d'égalité des territoires, soixante-cinq ans plus tard, mais aussi dans l'intitulé - même de son ministère, « de l'égalité des territoires et du logement ». (document 2) Par ailleurs, les politiques publiques en portent toujours la marque, même lorsque « elles sont adaptées à des réalités économiques qui n'existaient pas après 1945 ». Daniel Béchar relève par exemple (dans « De l'égalité à la cohésion des territoires : le modèle français à l'épreuve de la métropolisation », Géographie, économie, société, 2013, document 3) que l'Etat a réparti 22 métropoles sur tout le territoire afin d'en garantir le principe d'équilibre et d'égalité, faisant primer la conception politique sur la réalité économique.

Pourtant, le principe d'égalité des territoires se heurte à des difficultés liées aux bouleversements sociaux-économiques qui ont émaillé la fin du XX^e siècle. Le rapport du Commissariat général à l'égalité des territoires (document 5) liste plusieurs facteurs de déstabilisation : désindustrialisation, vieillissement de la population, polarisations démographiques, métropolisation, transitions numériques et écologiques ont conduit à un renouvellement de la géographie française et à une recomposition des territoires. Le levier de discrimination positive territoriale (document 3) mis en place par les pouvoirs publics afin de contrer les effets aggravant l'inégalité des territoires n'a pas les retombées souhaitées, l'une des explications mises en avant étant leur défaut d'appréhension de l'extrême diversité des situations géographiques. Il en résulte un sentiment d'abandon généralisé aux espaces ruraux en difficulté, ainsi qu'à « villes moyennes » laissées de côté par la métropolisation. L'enquête de la Cour des Comptes de mars 2013 intitulée L'accès aux services publics dans les territoires ruraux (document 9) décrit un portrait sinistre de ces territoires : retrait partiel des services publics, difficultés face à l'accès aux soins, fracture numérique. Ainsi le modèle de l'égalité des territoires ne semble pas tenir toutes ses promesses malgré les

nombreuses politiques publiques engagées dans l'aménagement du territoire.

La remise en cause du modèle de l'égalité des territoires est la conséquence de son inadaptation aux évolutions récentes à l'œuvre dans le champ socio-économique. Ces évolutions appellent à de nouvelles notions et politiques plus adaptées à la réalité. C'est ainsi qu'il est de plus en plus question de cohésion des territoires. Définie par l'ensemble de ce qui tient les territoires ensemble, ce qui les rend fonctionnellement et politiquement solidaires (document 5), elle consiste à intervenir sur les liens entre les territoires et plus seulement sur les lieux. Elle repose sur des notions nouvelles ou nouvellement mises en avant : solidarité, qualité de vie, coopération et complémentarité, capital social des territoires, empowerment, transitions socio-environnementales (toujours document 5.) Elle s'accompagne de nouveaux concepts d'analyse des réalités géographiques : ainsi Philippe Estebe propose dans son éditorial à la revue Tous Urbains (document 4, 2019) de remplacer des termes comme "métropoles", "villes moyennes" ou "communes rurales" par des "systèmes productifs-résidentiels", des "systèmes urbains de proximité" ou encore des "dynamiques murs-régionales". Cette nouvelle carte de la France et ces nouvelles manières d'aborder l'aménagement des territoires sont de plus encouragées par le poids des politiques européennes, analysées par Xavier Denjordins dans L'aménagement du territoire (document 6). En effet, même si l'Union européenne a une compétence limitée en matière d'aménagement du territoire, elle mobilise des fonds importants à disposition des Etats par le biais des fonds de cohésion : 27 milliards d'euros pour la France environ. En faisant, elle renforce une européanisation des pratiques d'aménagement en faveur de la cohésion des territoires.

Cependant, cette bascule en cours des politiques d'aménagement vers la cohésion des territoires (en témoigne ainsi la transformation de l'intitulé du ministère en 2017, document 3) ne se fait pas sans résistances ni hésitations. On observe ainsi une dichotomie entre l'Etat et les pouvoirs locaux, particulièrement visible dans la destinée d'un projet d'aménagement du territoire de grande envergure tel Europacity dans le Val-d'Oise (Coup d'arrêt final au projet Europacity, La Gazette des communes, document 8). Si le gouvernement a renoncé au projet à cause de sa conception stérile du territoire et de son incohérence avec les tendances actuelles d'aménagement du territoire, c'est pourtant au nom de ce même aménagement que la majorité des élus locaux ont vivement protesté contre l'arrêt du projet. En parallèle, beaucoup des solutions apportées dans le cadre de la cohésion des territoires se heurtent à des difficultés de mise en œuvre liées aux réalités de terrain. Ainsi la politique de dématérialisation d'une partie des services publics pensée pour répondre aux difficultés des territoires ruraux (document 9) ne peut avoir qu'une efficacité relative tant que la fracture

numérique persiste sur une portion du territoire. Or, malgré tous les efforts dont témoigne le dossier de presse du déplacement du premier ministre dans le Gard (Tous connectés, document 7) en 2019, de tels obstacles perdurent, et avec eux le sentiment d'isolement d'une partie de la population, marquant ainsi un relatif échec des politiques d'aménagement du territoire. C'est pourquoi de nombreuses collectivités territoriales font depuis quelques années des efforts de prospective afin de piloter au mieux leurs actions. Comme l'explique Sébastien Staire, délégué général à la transition écologique et à la rénovation de la Ville de Paris à La Gazette des communes ("La prospective a-t-elle encore un avenir ?" La Gazette des communes, document 10), le but n'est pas de prédire l'avenir mais d'identifier les tendances lourdes qui vont perdurer et affecter les politiques publiques.» Les pouvoirs publics espèrent ainsi anticiper et mieux accompagner les transformations de l'aménagement des territoires.

En conclusion, il faut souligner que malgré la permanence du modèle de l'égalité des territoires dans les mentalités, les transformations profondes de la société amènent les pouvoirs publics à inflechir leurs politiques d'aménagement du territoire vers un idéal de cohésion des territoires, reposant sur des principes d'interdépendance et de complémentarité, dépassant ainsi les oppositions pré-jugées entre métropoles dynamiques et favorisées, contre des territoires ruraux laissés pour compte. (Philippe Estèbe, document 4). Réfléchir l'aménagement du territoire selon le principe de cohésion permet de s'approcher au plus près des disparités géographiques, ainsi que d'intégrer de nouveaux critères d'évaluation emblématiques de la société du XXI^e siècle, tels que la qualité du cadre de vie et le respect de l'environnement. Si les deux conceptions, égalité et cohésion, cohabitent encore dans la réflexion des différents acteurs des pouvoirs publics, le glissement vers la deuxième citée, symbolique tout autant qu'effectif, semble inéluctable.